

# DOSSIER DE PRE-INSCRIPTION

Nom et prénom de l'enfant à garder : .....

Date de naissance .../.../... date présumée d'accouchement .../.../...

sexe : F M (entouré)

CHOIX DU LIEU DE GARDE : CORNY  CUVRY  LES 2  (Mettez 1 ou 2 selon les choix 1<sup>er</sup> ou une croix si 1 seul et unique choix)

Situation familiale : (cocher la case correspondante à votre situation)

Mariés  Union libre  Pacsés   
Divorcés  Séparés  Célibataire  Veuf (ve)

Si vous êtes séparés ou divorcés, qui a la garde de l'enfant ? (cocher la case correspondante à votre situation)

Parent 1  parent 2  Alternée

	Parent 1	Parent 2
Nom		
Prénom		
Date de naissance		
Adresse		
Téléphone domicile		
Téléphone portable		
Téléphone travail		
Email		
Profession		
Lieu de travail		

Nom et prénom du responsable légal de l'enfant :

.....

**Votre enfant est-il en position de handicap :**    oui                     non

**Frère(s) et/ou sœur(s) (nom, prénom, date de naissance) :**

1----- 3-----

2----- 4-----

**Annoter votre dernier revenu fiscal du couple (les 2 si pas sur le même avis) : .....**

**Demande de garde occasionnelle :**    oui                     non

(occasionnelle = journée de garde aléatoire sur une semaine, mois ou année et selon les places disponibles du moment).

**Jours de garde de l'enfant (Cocher les jours souhaités) : (non obligatoire en occasionnel)**

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi

**Cochez la formule heures/semaine adaptée à vos besoins (Non obligatoire en occasionnel)**

40h et plus	30 à 39h	20 à 29h	10 à 19h	18h ou moins

**Inscrire les heures d'arrivée et de départ prévisionnelles de l'enfant dans le tableau : (non obligatoire en occasionnel)**

	Matin	Soir
Lundi		
Mardi		
Mercredi		
Jeudi		
Vendredi		

**Les jours demandés sont obligatoirement ceux demandés : oui  non**

**Les jours demandés peuvent être aléatoires (selon les places disponibles) :**

**Si oui lesquels : lundi  mardi  mercredi  jeudi  vendredi**

**(Cochez les jours pouvant être changés)**

**Les contrats prennent effet les 1ers du mois et se terminent à la fin du mois. Tout mois commencé est dû.**

Le contrat sera en mode **régulier/occasionnel** et débutera du ..../..../..... au ..../..../..... (barrer la mention inutile). Régulier = garde avec le même volume horaire hebdomadaire et sur plusieurs mois.

Une fois le contrat signé, **celui-ci ne pourra pas être rompu**. Il est toutefois possible d'en discuter avec la direction qui jugera ou non de la possible rupture. (Reste très rare).

Si le contrat devait être sur augmentation d'heures ou de jours et que le planning le permet, celui-ci sera effectif dès que possible. Un avenant au contrat sera fait, un nouveau contrat sera signé et une régularisation de la tarification mensuelle sera faite et mise en place dès le mois effectif.

Dans les deux cas, une régularisation tarifaire sera alors établie en fonction du nombre d'heures, de mois ou semaines effectives par rapport au contrat initial.

La reconduction d'une année sur l'autre n'est pas automatique. Pour les contrats déjà effectifs, un dossier d'inscription pour l'année suivante vous sera déposé en janvier. Selon votre demande et si le planning le permet, la place sera effective.

Dans tous les cas les places demeurent effectives uniquement après validation de la direction et après dépôt du dossier d'inscription avec les 3 chèques de caution et le chèque d'inscription.

Chaque année un nouveau contrat devra être signé. La structure se donne le droit de changer les tarifs en cours d'année ; vous en serez avertis 3 mois avant qu'ils prennent effet. Vous aurez le choix de valider ou non la nouvelle tarification de votre contrat.

Les contrats réguliers annuels (12 mois) sont forfaitisés sur 47 semaines de garde au minimum, que l'enfant soit ou non présent durant ces 47 semaines. Les jours fériés ne sont pas déduits.

La structure ferme 4 semaines. Ce qui fait 48 semaines d'ouverture. Les parents peuvent alors poser encore 1 semaine de congé ; si elle n'est pas prise celle-ci sera facturée en sus le dernier mois du contrat puisque le contrat est calculé sur 47 semaines.

***Merci de bien vouloir fournir, dès que vous le pourrez, les jours de congés afin de prévoir le planning des vacances.***

***Un chèque d'inscription sera demandé ainsi que 3 chèques de caution chacun du montant d'un mois de garde. Un chèque de caution d'un mois de garde sera débité le mois avant le début de la garde. Il servira au paiement du dernier mois du contrat en cours et vous pourrez prétendre aux aides de la Caf sur ce dernier mois.***

***Les 2 chèques de caution seront débités en cas de rupture de contrat avant le terme non validé par la direction et/ou de non-paiement des 3 mois de préavis. Aucune facture ne sera délivrée si les chèques sont rejetés par la banque.***

**Informations : la micro-crèche sera fermée les jours fériés et 4 semaines par an. Une semaine entre Noël et jour de l'an et 3 semaines aux vacances d'été (la dernière de juillet et les 2 premières d'août).**

**Les jours précis vous seront donnés au moment de l'inscription.**

**En raison de problèmes exceptionnels pouvant survenir (comme la covid 19) il se peut que le nombre de semaines de fermetures imposées de la structure passe de 4 à 5 semaines/an pour des raisons organisationnelles.**

Fait à : Corny sur Moselle

Le : .....

Signature du parent 1 :  
(Précédée de la mention "Lu et approuvé")

Signature du parent 2 :  
(Précédée de la mention "Lu et approuvé")

Signature de la gestionnaire  
La gérante La Cabane des Petits Lutins  
Mme Pretet